

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, le 4 décembre, à 15H00, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

4 décembre 2020

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°28.2020

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

**Administration Générale –
Installation de deux membres
titulaires et de leurs
suppléants de la Ville de Blois
pour siéger au sein du collège
spécifique du conseil
d'administration du centre de
gestion**

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Alain GOUTX doyen de l'assemblée rappelle, conformément à l'article 20-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, qu'un collège spécifique représente au conseil d'administration des centres de gestion les collectivités et les établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions mentionnées au IV de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cet article précise que le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de collectivité territoriale et pour l'ensemble des établissements publics ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois.

Il est de deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4 000, ce qui est le cas de la Ville de Blois.

Par ailleurs, l'article 20-2 du décret précité stipule que les sièges du collège spécifique sont attribués aux communes dans les conditions suivantes :

.../...

Lorsque le nombre de communes représentées au sein du collège spécifique est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les sièges sont répartis ainsi :

Lorsqu'il n'y a qu'une seule commune, celle-ci procède à la désignation de ses représentants en fonction du nombre de sièges à pourvoir.

Aussi, conformément à la délibération n° B-D2020-151 du 28 septembre 2020, de la Ville de BLOIS désignant

en qualité de membres titulaires :

- Madame Corinne GARCIA et Monsieur Yann BOURSEGUIN

en qualité de membres suppléants :

- Madame Odile SOULES et Monsieur José ABRUNHOSA

Il convient de procéder à l'installation de ces membres, pour siéger au sein du collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Le Président,

Publié ou notifié le : 9/12/2020
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE




A blue ink signature of Eric Martelliere.

Eric MARTELLIERE

